



ATTON info N° 19



© Cyber@tton 2007



1^{er} semestre 2007



Le mot du maire



La compétition électorale à laquelle on vient d'assister a constitué un champs clos d'excellence pour la démocratie. Le taux de participation a été élevé dans notre commune et c'est bien ainsi.

En ce qui concerne la vie communale, dans ce mandat qui s'achève nous avons travaillé pour faire de notre village un lieu plus actif, plus ouvert, plus en prise sur son temps. Nous avons créé « un territoire emploi » sur notre zone industrielle, avec un tissu économique basé sur des entreprises performantes. Tous les terrains sont quasiment vendus et 1 200 à 1 300 personnes travailleront à ATTON dans les deux ans à venir.

L'environnement est un enjeu majeur et ATTON se devait d'être en première ligne : les eaux usées sont reliées à la station d'épuration de PONT A MOUSSON, des études sont en cours pour améliorer le fond de vallée de la Moselle, le balayage des rues est bimensuel, les édifices publics sont en cours de rénovation, ce qui donnera à notre village un bel aspect environnemental.

Il nous faut contribuer au changement de vie de nos concitoyens et leur apporter des lieux de rencontre appropriés : l'espace de jeux pour les petits à côté de la mairie, le terrain multisports en cours de construction près du Stade, l'espace Cyberatton près de la salle Emile Gallé sont des réalisations qui répondent à cet objectif.

Loin de nous satisfaire de ces nouvelles, nous devons continuer à bâtir, à nous renouveler, à servir pour le bien-être de tous.

Bonnes vacances à tous,

Le Maire d'ATTON,
Vice-président de la Communauté de Communes,
Gérard LIGER

Né à Pagny sur Moselle, en janvier 1942, Gérard Liger a débuté son parcours professionnel aux Fonderies de Pont-à-Mousson à l'âge de 16 ans, pour en sortir 41 ans plus tard, comme directeur des services financiers.

Sportif, il s'engage parallèlement dans la vie associative du bassin de Pont-à-Mousson en créant, avec quelques amis, le Rugby Club de Pont-à-Mousson, puis en devenant

Dirigeant du CS Blénod. Il est actuellement membre de la Ligue Lorraine de Football.

Devenu maire d'ATTON en 1995, il partage aujourd'hui son temps entre le développement de sa commune, et notamment la dynamisation de sa zone industrielle, et participe à l'intercommunalité au sein du District de Pont-à-Mousson, devenue Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson dont il est un des vice-présidents. Il est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Abbaye des Prémontrés, plus particulièrement chargé du suivi financier.

Il s'investit dans la vie du Pays du Val de Lorraine, en y exerçant diverses responsabilités en tant que vice-président de la Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou, ou encore de l'ADEVAL.

Membre du conseil d'administration et du bureau du Conseil de Pays du Val de Lorraine, il devient Président du GIP de développement local du Pays du Val de Lorraine, en juin 2002.

Le mot du maire (P2)
Délibérations du conseil municipal (P4)
Budget 2007 (P8)
Qualité de l'eau distribuée par le réseau (P9)
Communauté de Communes (P11)
Comité des fêtes & CCAS (P12)
FC Atton (P13)
AFR Atton (P14)
Club de la joie de vivre (P18)
Cyberatton (P19)
Périscolaire et Projet éducatif local (21)
le coin des petits (P22)
Associations (P23)
Rendez vous sur le site (P24)

Editorial de la commune d'ATTON

1 rue des Dames - 54 700 ATTON
 Tel : 03 83 82 11 72
 Fax : 03 83 81 11 74

mairie.atton@wanadoo.fr

www.atton.fr

OUVERTURE MAIRIE

Lundi : 14h - 19h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h - 12h

Mercredi, Samedi : 9h - 12h

L'équipe de rédaction remercie l'ensemble des intervenants qui ont permis la réalisation de cet ouvrage.

Directeur de la publication :

Gérard LIGER

Rédaction, relecture, assemblage, photos :

Syndie AMBS,

Georges BENOIT,

Claude ETIENNE,

Denis JACQUEMIN

Jean-Louis GEOFFROY

Hélène GUERZONI,

Lucette HETZEL,

Bernard IUNG,

François IUNG,

Patrick MAHAUT,

Pierre MORIN,

Nadine MOTTON.

Mise en page :

A.M.Informatique.E.D

Diffusion : la jeunesse Attonaise.

- 24 AVRIL 2007 :** Une coupure programmée
21 AVRIL 2007 : Une pluie de buts sous le soleil
19 AVRIL 2007 : Le conseil municipal en Alsace
17 AVRIL 2007 : Le Cycle d'Eau n'a plus de secret pour les conseillers
14 AVRIL 2007 : Entre copains du quartier
11 AVRIL 2007 : La journée des jeunes footballeurs
6 AVRIL 2007 : Les centres aérés s'aèrent à Sainte-Geneviève
4 AVRIL 2007 : Le centre aéré prépare la chasse aux œufs
26 MARS 2007 : Un carnaval de printemps sous le signe du jardin
24 MARS 2007 : «Les copropriétaires» ont fait l'unanimité du rire
19 MARS 2007 : Commémoration du 19 mars 1962
11 MARS 2007 : Succès du lot de «La Joie de Vivre»
8 MARS 2007 : Coupure d'eau
7 MARS 2007 : Dernière phase pour l'assainissement du village
2 MARS 2007 : Un podium pour la commune
17 FEVRIER 2007 : Le seizième rendez-vous des amoureux
16 FEVRIER 2007 : Les bénévoles de la Saint-Valentin, Le carnaval du centre aéré.
12 FEVRIER 2007 : Un centre de loisirs carnavalesque
23 JANVIER 2007 : De la galette pour les Cyber@ttonais
20 JANVIER 2007 : Familles Rurales fêtent les rois
18 JANVIER 2007 : Une nouvelle entreprise informatique est née
 FC ATTON- NOEL DE JOIE et AS Saint-Martin jouent pour « NOEL DE JOIE »
13 JANVIER 2007 : Les assistantes maternelles fêtent les rois
7 JANVIER 2007 : Vœux 2007 :
1^{er} JANVIER 2007 : Le joyeux réveillon des footballeurs



24 MARS 2007
«Les copropriétaires»



19 AVRIL 2007
Le conseil municipal en Alsace



24 AVRIL 2007
Une coupure programmée



(l'ensemble des photos contenues dans Atton-info sont affichées sur www.atton.fr et disponibles en tailles réelles à Cyber@tton)

Ce bulletin d'information n'a pas d'autre ambition que de relater simplement une sélection des faits du semestre écoulé. Toutefois, les éventuels mécontents (sur la forme ou les sujets abordés ou non abordés) seront les bienvenus dans l'équipe pour participer à la conception du prochain numéro.



Séance du 30 janvier 2007.

Demande d'ouverture à l'urbanisation :

Deux zones 1 AU existent actuellement dans le PLU. De manière à équilibrer géographiquement les zones 1AU et suite à la forte demande immobilière sur notre territoire, le conseil municipal ouvre une nouvelle zone 1AU dont les limites ont été entérinées par la délibération du 07 décembre 2006.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles

L. 123-13, R. 123-19 et L.300-2 ;

Vu la délibération en date du 06 juin 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme ;

Vu le rapport joint en annexe et soumis à son examen,

La commune souhaite ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU située aux lieux dits « La Grosse » et « Sur le Parterre ».

Conformément à la loi SRU, il est nécessaire de demander l'autorisation de l'ouverture à l'urbanisation auprès de la commission des sites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du document Modification n°1,

DEMANDE l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU située aux lieux dits « La Grosse » et

« Sur le Parterre » (document ci-joint).

Les membres du conseil municipal décident de ne pas rendre prioritaire une zone par rapport aux deux autres zones. En conséquence, ces trois zones pourront donner lieu dès l'approbation de la modification du PLU à dépôt de permis de lotir.

Adopté à l'unanimité.

Terrain multisports :

Monsieur le Maire propose la construction d'un terrain multisports au Stade d'Atton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la création d'un terrain multisports pour un montant estimé à 60 000 € HT

Sollicite une subvention auprès du Conseil de Pays du Val de Lorraine, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Prévoit les crédits au BP 2007

Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution Adopté à l'unanimité.

Séance du 15 mars 2007.

Compte administratif 2006 commune et assainissement :

Le 1er adjoint présente le compte administratif, qui se présente comme suit, pour l'année 2006 :

COMMUNE

Résultat reporté : 13 843,42€

Dépenses totales : 411 818,13€

Recettes totales : 504 835,38€

Excédent global de clôture : 38 526,08€

ASSAINISSEMENT

Résultat reporté : -34 499,87€

Dépenses totales : 413 124,86€

Recettes totales : 372 203,90€

Déficit global de clôture : -78 099,83€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2006.

Affectation au 1068 BP 2007 commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate un excédent de fonctionnement 2006 de

73 365,29€

Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité. Affectation du résultat 2006 assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Constate un déficit d'exploitation 2006 de 11 548,97€

Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 002

Déficit antérieur reporté

Constate un déficit d'investissement 2006 de 66 550,86€

Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 119

Report à nouveau

Adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2007 commune et assainissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2007 qui se résume comme suit :

COMMUNE

Dépenses d'investissement : 201 696€

Recettes d'investissement : 201 696€

Dépenses de fonctionnement : 337 660€

Recettes de fonctionnement : 337 660€

ASSAINISSEMENT

Dépenses d'investissement : 311 829€

Recettes d'investissement : 311 829€

Dépenses d'exploitation : 118 055€

Recettes d'exploitation : 118 055€

Adopté à l'unanimité.

Taux des trois taxes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2007 :

* Taxe d'habitation : 6,67%

* Taxe foncière (bâti) : 8,38%

* Taxe foncière (non bâti) : 17,57%

* Taxe professionnelle : Néant (T.P.U.)

Soit un produit global attendu de 125 562€

Adopté à l'unanimité.

Subventions communales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2006 :

C.C.A.S. : 1 000€

F.C. ATTON : 1 300€

Comité des Fêtes : 7 000€

A.F.R. : 4 800€

Club des Anciens : 700€

Cyberatton : 500€

Ces subventions seront versées sur justificatif financier de l'année 2006.
Adopté à l'unanimité.

Subventions diverses :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget les subventions suivantes :

Syndicat du 1er Cycle : 3 300 €

Mission Locale pour l'Emploi : 914 €

A.D.P.M. : 153 €

C.I.P.D. : 580 €

Croix rouge : 150 €

Office du Tourisme : 80 €

Solidarités Nationales et Intern. : 150 €

Association des Maires Départt. : 129 €

A.L.G. Don d'organe : 50 €

R.P.I. du V.A.L. : 66 000 €

Familles Rurales Fédération : 4 284,11

Adopté à l'unanimité.

Convention Loritec :

Pour des raisons évidentes de propreté et d'hygiène, il est proposé au conseil municipal d'avoir à nouveau recours à une entreprise de nettoyage pour l'entretien hebdomadaire des locaux municipaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les termes de la convention proposée par LORITEC, Prévoit les crédits au BP 2007, **A u t o r i s e** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Avenant Idex :

Monsieur le Maire propose d'inclure au contrat de base IDEX pour l'entretien des installations thermiques la chaudière du centre informatique (Cyberatton).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte les termes de l'avenant IDEX, Prévoit les crédits au BP 2007

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Enquête publique Holcim granulats :

La société Holcim granulats a déposé une demande à l'effet d'être autorisée à étendre une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Dieulouard et Belleville.

Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois à Atton, Autreville-sur-Moselle, Belleville, Bezaumont, Blénod-les-Pont-A-Mousson, Dieulouard, Griscourt, Jezainville, Landremont, Loisy, Marbache, Millery, Sainte-Geneviève, Saizerais et Ville-au-Val, commune situées dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'installation projetée.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n°77.1133 du 21 septembre 1977, le conseil municipal de votre commune est appelé à formuler son avis à l'égard du projet d'installation classée dès l'ouverture de l'enquête publique dans un délai maximum de 45 jours, soit avant le 15 avril 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis défavorable à l'égard du projet d'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires par la société Holcim granulats, en raison notamment de la gêne occasionnée par les camions qui ne manqueront pas de transiter par notre commune.

14 voix pour 1 abstention.

Indemnité d'assurance:

Suite aux inondations de 2006, la société d'assurance propose le versement d'un acompte de 2 591 € pour la réfection des vestiaires du Stade.

Le solde de 942 € nous sera versé sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise l'encaissement du chèque de la société d'assurance d'un montant de 2 591 €

Accepte une indemnisation totale d'un montant de 3 533 €

Adopté à l'unanimité.

Approbation du projet de PLH de la communauté de communes du pays de Pont-A-Mousson :

Monsieur le Maire rappelle que le PLH définit pour une durée de six ans, les grandes orientations de la politique locale de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays de Pont-A-Mousson et les actions qui en découlent. Il vise à répondre aux besoins en logements et à assurer entre les communes et entre les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

Le PLH a fait ressortir cinq grandes priorités :

Favoriser la production de l'offre nouvelle
Améliorer et valoriser les logements et quartiers existants

Développer une offre sociale diversifiée
Prendre en compte les besoins spécifiques
Suivre et animer le PLH

A partir de ces priorités, un programme d'actions a été défini :

Poser les bases d'une politique foncière
Relancer une politique de réhabilitation en faveur du parc privé
Maintenir l'attrait du parc HLM existant dans le marché immobilier

Développer une offre sociale diversifiée
Prendre en compte les besoins spécifiques
Suivre et animer le PLH

Pour que la procédure d'élaboration du PLH se poursuive jusqu'à son adoption définitive, l'ensemble des conseils municipaux est amené à prendre connaissance du projet de PLH, tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire en date du 28 février 2007, et à émettre un avis dans les deux mois.

Lorsque toutes les communes auront rendu leur avis, le projet définitif sera alors arrêté par une transmission au représentant de l'Etat dans la région, par l'intermédiaire du préfet de Département, afin qu'il en saisisse pour avis le Comité Régional de l'habitat.

Après avoir pris connaissance du projet de PLH et de sa procédure d'élaboration, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet du PLH, tel qu'il a été arrêté par la communauté de communes dans sa délibération du 28 février 2007

Adopté à l'unanimité.

Séance du 15 mai 2007.

Trottoirs rue de Pont-A-Mousson :

Monsieur le Maire propose la réalisation des travaux de voirie rue de Pont-A-Mousson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la réalisation des travaux de voirie rue de Pont-A-Mousson pour un montant évalué à 13 450 € HT

Dans le cadre de l'ATESAT, la maîtrise d'œuvre est confiée à la DDE, subdivision de Pont-A-Mousson.

Prévoit les crédits au BP 2008

Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution
Sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation d'équipement
s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien
s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Remplacement de la motorisation des cloches :

Monsieur le Maire propose de remplacer la motorisation des cloches défectueuse.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte le remplacement de la motorisation des cloches pour un montant estimé à 3 955,43 € HT

Prévoit les crédits au BP 2008

Confirme que le projet n'a fait l'objet

d'aucun commencement d'exécution
Sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation de solidarité
S'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien

S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Bornes incendie :

Par délibération du 06 juin 2006, le Conseil Municipal s'est engagé à assurer la défense incendie des bâtiments agricoles de la commune.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte l'implantation de deux bornes incendie pour un montant estimé à 21 369,32 € HT

Prévoit les crédits au BP 2008

Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

Sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation d'équipement.

S'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Paiement des frais de scolarité des élèves dans les écoles privées :

Conformément aux règles relatives au financement des écoles élémentaires privées extérieures sous contrat d'association,
Monsieur le Maire propose de participer financièrement au fonctionnement des écoles élémentaires privées extérieures aux conditions suivantes :

1) la participation aux frais de scolarité est subordonnée à l'accord préalable du maire de la commune de résidence.

2) le principe d'accord préalable connaît deux exceptions pour lesquelles la commune d'ATTON est obligée de participer aux frais de scolarité :

Raisons médicales :

L'état de santé de l'enfant (attesté par un médecin) nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers assurés dans la commune d'accueil ou un établissement spécialisé adapté à l'handicap de l'enfant ou une classe d'intégration scolaire.

Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune : cette inscription a été justifiée par la raison évoquée précédemment.

3) l'école qui sollicite le Maire doit justifier de façon détaillée la scolarisation en milieu privé (raisons médicales ou inscription d'un frère ou d'une sœur). La commune d'ATTON ne paiera pas si elle n'obtient pas de réponse ou pas de réponse justifiée.

4) le montant de la participation est fixé par le Préfet qui doit se référer à la circulaire du 02 décembre 2005 relative à l'application de l'article 89.

Or cette circulaire est contestée devant le Conseil d'Etat car elle prend en compte des dépenses différentes de celles utilisées pour le calcul entre écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la participation financière au fonctionnement des écoles élémentaires privées extérieures aux conditions fixées précédemment.

Adopté à l'unanimité.

Assainissement rue Saint Germain :

Lors des travaux d'élimination des eaux claires parasites rue de Nomeny, nous avons découvert que des arrivées d'eaux claires provenaient également d'une partie du réseau en mauvais état situé au niveau de la rue de Nomeny vers la rue Saint Germain.

En conséquence, monsieur le Maire propose la réhabilitation par chemisage du collecteur rue Saint Germain.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✍ Accepte le devis PHOENIX SERVICES d'un montant de 22 785 € HT
- ✍ Accepte l'avenant n° 1 au contrat pluriannuel d'assainissement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- ✍ Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Adopté à l'unanimité.

19 AVRIL 2007

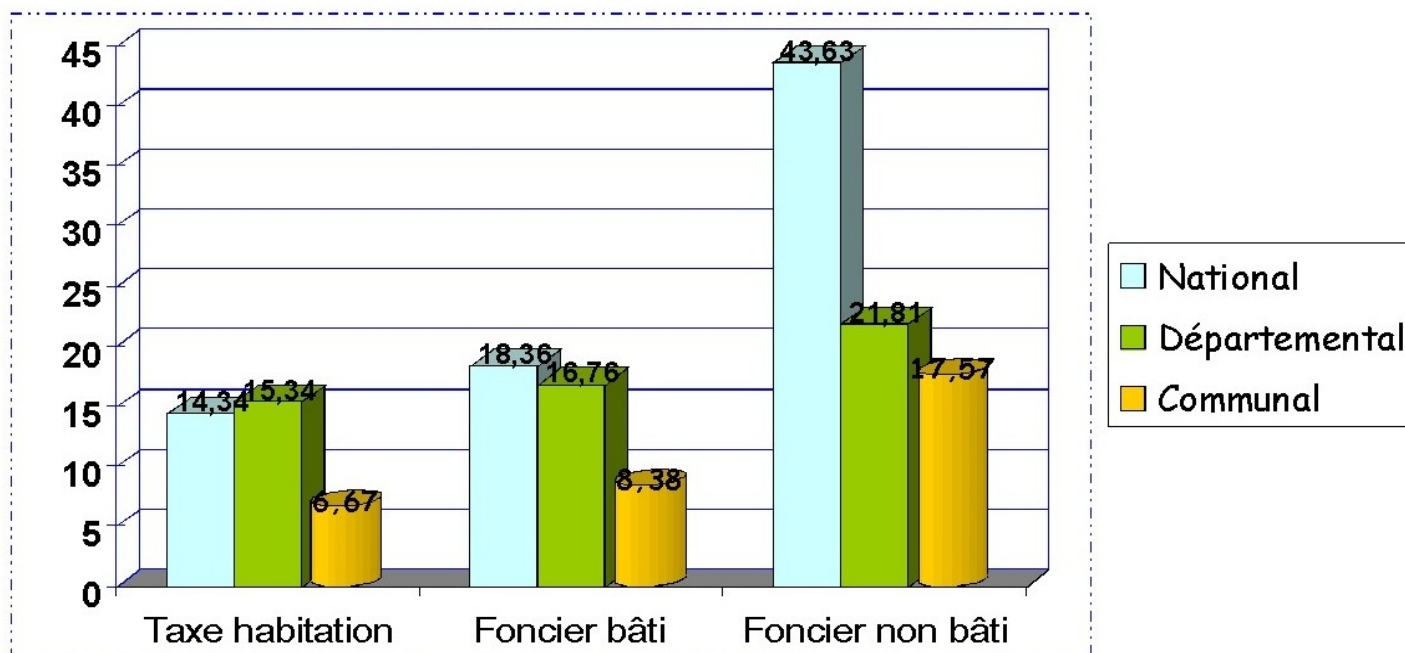
Le conseil municipal en Alsace

Après avoir visité la station du Cycle d'Eau de PAM, le maire et les conseillers municipaux sont allés dernièrement en Alsace visiter une usine de fabrication d'équipements ludiques et sportifs. Ils ont été invités par la société Husson International, qui doit bientôt démarrer la construction d'un terrain multisports près du stade, à visiter leur unité de fabrication à Lapoutroie (Haut-Rhin).

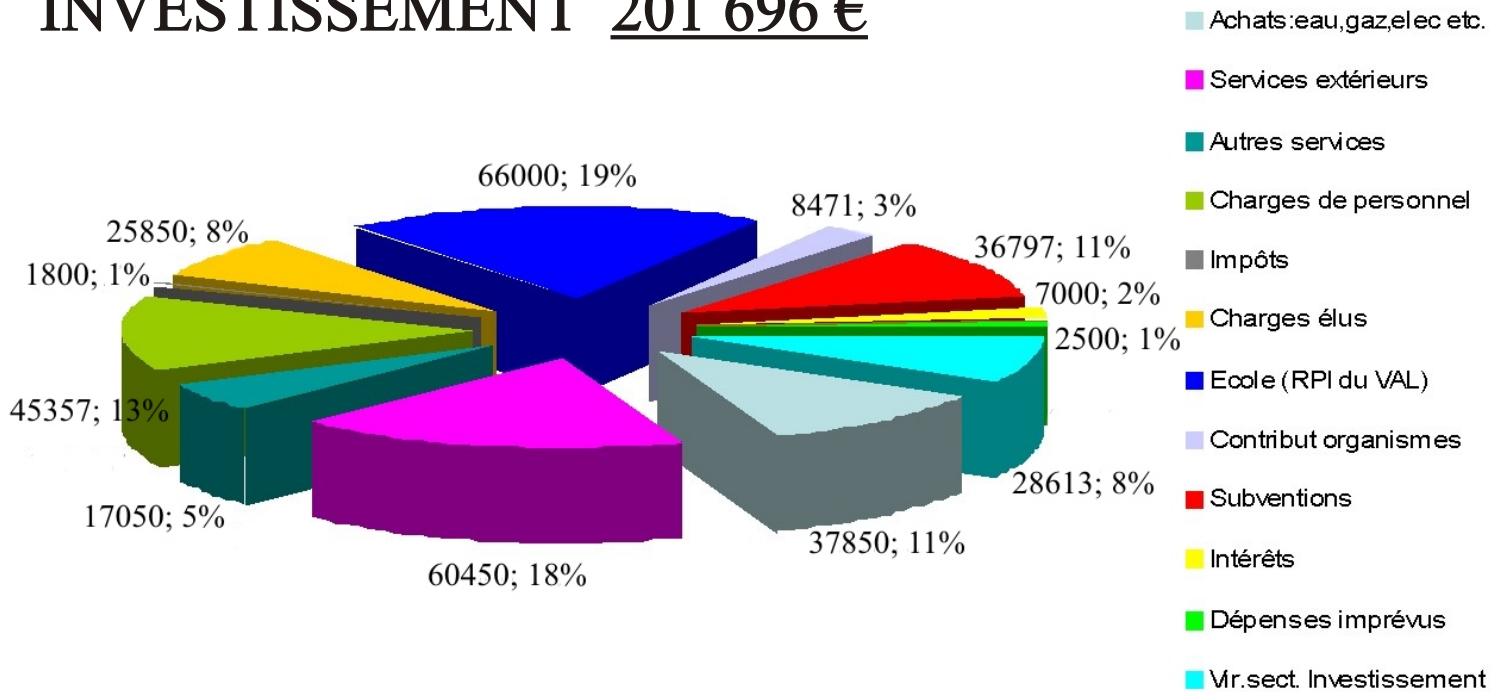


Fondée en 1960, cette fabrique d'échafaudages s'est rapidement spécialisée dans le matériel urbain, les jeux de squares, les équipements sportifs et les tribunes. Guidés par des responsables de la société, les visiteurs ont pu suivre toutes les phases de fabrication. Ils furent particulièrement impressionnés par les robots de découpe et de soudure. Encore une belle journée instructive qui s'est déroulée sous le soleil.

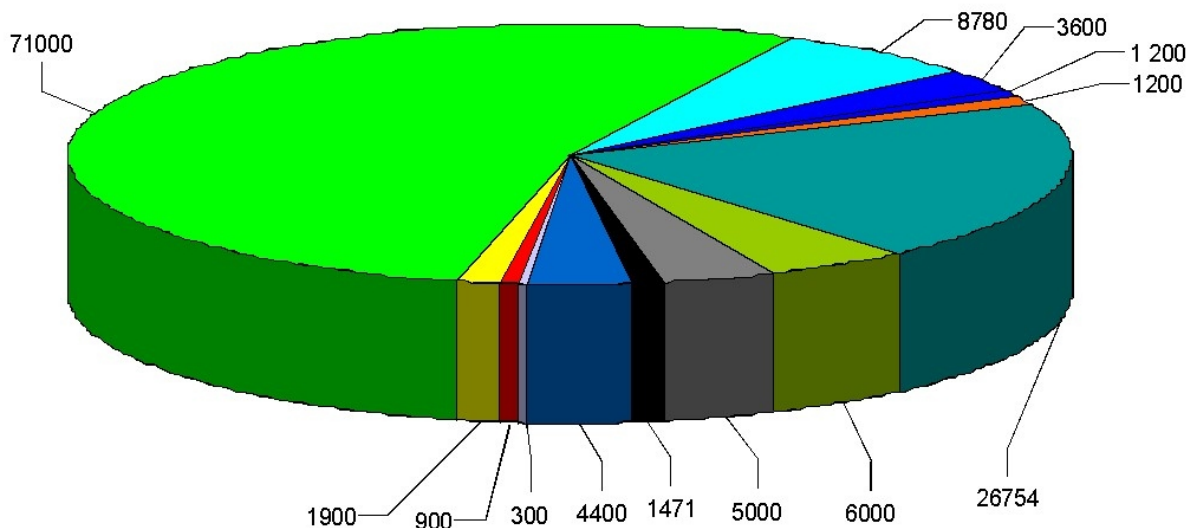
Niveau de la fiscalité à ATTON



INVESTISSEMENT 201 696 €



FONCTIONNEMENT 337 660€

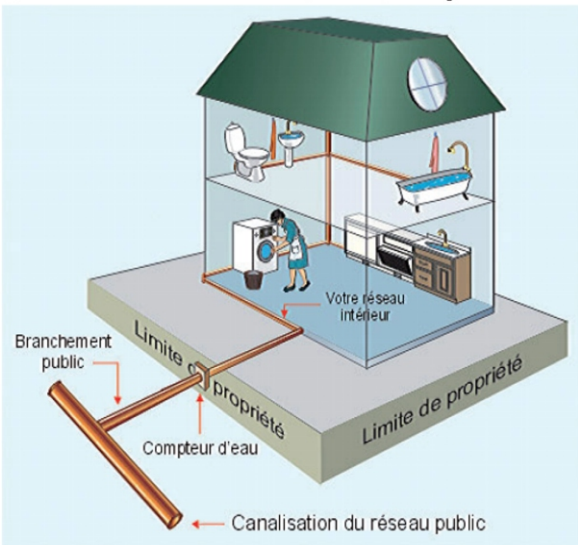


■ Espace public	■ Jeux d'enfants	■ Ravalement façade Eglise	■ Zingage salle poly + église
■ Entrée salle poly.	■ Amortissements	■ Indicateur de vitesse	■ Ingénierie
■ Nettoyeur HP	■ Matériel informatique	■ Terrain multisports	■ Matériel divers
■ Dépenses imprévues			

HABITAT et CANALISATIONS d'EAU en PLOMB : LETTRE D'INFORMATION

Origine du plomb dans l'eau

Des anciennes canalisations en plomb équipent encore de nombreux réseaux de distribution d'eau, en partie publique (avant compteur d'eau ; le distributeur d'eau en est responsable) et / ou en partie privée (après compteur d'eau ; le propriétaire de l'habitation en est responsable)



A partir des années 1950, les canalisations en plomb ont été de moins en moins utilisées, mais leur interdiction d'installation ne date que de 1995.

Les ressources en eau (sources, puits, forages) ne contiennent généralement pas de plomb. C'est au contact des canalisations en plomb que l'eau se charge de ce métal et ce d'autant plus que :

- le temps de stagnation dans les tuyaux est long
- la longueur des canalisations est importante
- l'eau est, notamment, faiblement minéralisée (eau douce)
- la température de l'eau est élevée
- qu'il existe des phénomènes d'électrolyse dus à la juxtaposition de tuyaux en matériaux différents (cuivre et plomb, par exemple) ou à des mises à la terre sur des canalisations d'eau potable.

En Lorraine, le traitement de nombreuses eaux acides et faiblement minéralisées a fait disparaître les hospitalisations d'adultes gravement intoxiqués par l'accumulation dans leur organisme de plomb provenant de l'eau du robinet. Cependant, ces traitements ne permettent pas de stopper totalement la dissolution du plomb des canalisations.

Effets sur la santé

La gravité des troubles liés à l'ingestion de plomb est fonction de la durée d'exposition et des doses absorbées.

Les effets concernent principalement :

- les enfants (y compris au stade de foetus) car leur absorption digestive est plus importante que chez l'adulte et leur système nerveux est encore immature ; ainsi, chez les enfants, la fatigue, l'irritabilité, les troubles de l'humeur et du comportement, voire

une baisse des facultés intellectuelles et un retard de croissance peuvent être dus à une intoxication par le plomb.

- les personnes âgées qui, assez fortement exposées au cours de leur existence, libèrent le plomb accumulé dans leurs os.

Les symptômes d'une intoxication faible mais régulière, par le plomb, étant assez peu évocateurs, il est recommandé, en cas de doutes, d'en parler à son médecin.

Les risques pour la santé, notamment des enfants, ont conduit les pays l'Union Européenne à abaisser la teneur maximale admissible en plomb dans l'eau du robinet de 25 µg / L (microgrammes par litre) autorisés actuellement à 10 µg / L en fin d'année 2013

Conseils aux consommateurs desservis par un réseau contenant des éléments en plomb :

- 1 lorsque l'eau froide a stagné dans les canalisations, ne l'utiliser, pour la boisson et la cuisson des aliments, qu'après quelques minutes d'écoulement ; vous éliminerez ainsi la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau ; cette eau pourra notamment être conservée au réfrigérateur pour la boisson du lendemain ; afin de limiter les gaspillages, et chaque fois que possible, l'eau de purge peut servir pour une douche, une chasse d'eau, l'arrosage de plantes...
- 2 ne surtout pas utiliser l'eau chaude circulant dans des canalisations en plomb pour la préparation des boissons (café, thé...) la cuisson des aliments
- 3 pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge il est conseillé de boire de l'eau embouteillée
- 4 bien régler et bien entretenir son adoucisseur d'eau pour éviter la dissolution du plomb des conduites en aval de l'appareil
- 5 ne pas mettre les appareils électriques à la terre sur les canalisations d'eau

Conséquences de la future teneur limite

Pour respecter la future teneur maximale de 10 µg / L, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ont publié des avis indiquant que **seule la suppression des canalisations en plomb permettra de garantir le respect de cette teneur en 2013.**

Le remplacement de canalisations en plomb du domaine public a déjà commencé dans bon

nombre de communes, sans qu'il en soit de même dans le domaine privé.

Responsabilités

Le propriétaire d'une habitation est responsable des dégradations de la qualité de l'eau directement liées à la nature ou à l'état de ses canalisations intérieures.

Lorsqu'il est bailleur, il est tenu de délivrer un logement décent ; à ce titre, la nature et l'état des canalisations ne doivent pas présenter de risques pour la santé. Le locataire peut demander à son bailleur d'effectuer les travaux de mise en conformité des tuyaux dont il a la responsabilité.

Repérage des canalisations en plomb

Pour connaître la nature des matériaux du branchement public il convient d'interroger le distributeur d'eau.

Pour la partie privée, le propriétaire d'une habitation ancienne peut faire appel à un professionnel (plombier, bureau de contrôle...), lequel pourra utilement se référer à la norme AFNOR (NF P 41-021)

Les matériaux de remplacement du plomb

Les matériaux utilisés en distribution d'eau font l'objet d'une réglementation plus contraignante depuis 1997 (notamment, arrêté interministériel du 29 mai 1997 modifié), consultable sur le site : www.sante.gouv.fr, rubrique : "thèmes, accédez à tous les dossiers", "eau" puis "matériaux entrant au contact de l'eau". En résumé, les fabricants doivent prouver l'innocuité de leurs matériaux et les opérateurs (revendeurs, plombiers...) doivent s'assurer, auprès de leurs fournisseurs, que les produits livrés sont conformes à la réglementation.

Les aides financières

Les travaux de remplacement effectués par un professionnel peuvent bénéficier d'un taux réduit de TVA (5,5 %) selon les règles en vigueur. L'ANAH peut accorder des subventions aux propriétaires occupants (répondant à des conditions de ressources) et aux propriétaires bailleurs (sans conditions de ressources) [renseignements auprès de la Direction Départementale de l'Équipement ou consultation du site : www.anah.fr]

De plus, pour les propriétaires bailleurs, les frais de repérage des canalisations en plomb constituent des dépenses d'entretien et les frais de leur remplacement, des dépenses d'amélioration. Ces dépenses sont déductibles lors de la détermination des revenus fonciers.



DDASS et DRASS de LORRAINE

LA CONSOMMATION D'EAU CHEZ VOUS

Un français adulte consomme deux fois plus d'eau qu'un enfant, par personne contre 150 litres en région parisienne.

Question de culture ou d'habitation, les français qui vivent au Nord de la Loire consomment en moyenne 20 litres d'eau par jour de plus que ceux qui vivent au Sud.

Sans surprise, un français adulte consomme plus d'eau qu'un enfant (69 litres par jour) ou qu'une personne âgée (105 litres).

Le niveau de revenus a une influence directe sur sa consommation :

Les personnes à revenus modestes utilisent seulement 90 litres par jour en moyenne, et quand le niveau de vie augmente, la consommation d'eau suit... Enfin, en vacances, les français consomment plus d'eau pour l'hygiène (liée à la chaleur et aux activités estivales), mais moins pour les tâches domestiques (plus de séjours à l'hôtel, de repas à l'extérieur...).

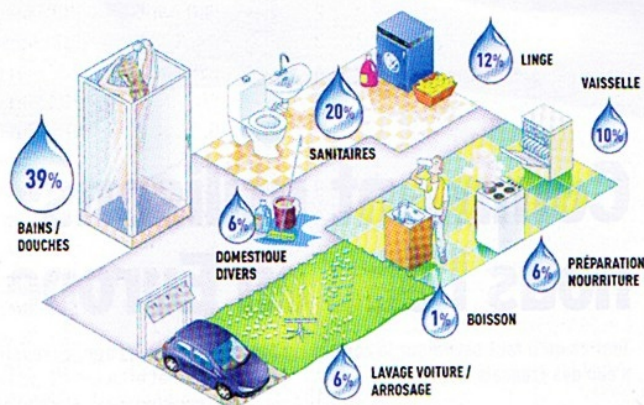
Les français dans l'Europe

Avec une consommation moyenne domestique de 137 litres par jour et par habitant, la France se situe dans la bonne moyenne des pays d'Europe de l'Ouest. Les habitudes d'hygiène, plutôt que le climat, sont prépondérantes dans la consommation, comme le montre la présence de la Suisse et de la Finlande dans le trio de tête.

1.		SUISSE	252 litres
2.		FINLANDE	213 litres
3.		ITALIE	213 litres
4.		ESPAGNE	200 litres
5.		PORTUGAL	194 litres
6.		GRÈCE	175 litres
7.		SUÈDE	164 litres
8.		DANEMARK	159 litres
9.		ROYAUME-UNI	153 litres
10.		AUTRICHE	153 litres
11.		LUXEMBOURG	150 litres
12.		IRLANDE	142 litres
13.		FRANCE	137 litres
14.		ALLEMAGNE	129 litres
15.		PAYS-BAS	129 litres
16.		BELGIQUE	112 litres
17.		HONGRIE	101 litres
18.		BULGARIE	101 litres
19.		POLOGNE	98 litres
20.		RÉP. TCHÈQUE	95 litres

La consommation d'eau chez vous

1% seulement de la consommation domestique d'eau est consacré à la boisson !



Dans la salle de bains :

- Bain : de 150 à 200 litres.
- Douche de 5 minutes : de 60 à 80 litres.
- Conseils : préférez la douche au bain. Ne laissez pas couler l'eau

en vous lavant les mains ou en vous brossant les dents. Utilisez des mitigeurs sur les robinets et des régulateurs de débit sur les flexibles de douche.

Dans la cuisine :

- Lave-linge : de 70 à 120 litres par lessive ; modèle récent : de 40 à 90 litres.
- Lave-vaisselle : de 20 à 25 litres par lavage ; modèle récent : de 12 à 20 litres.
- Conseils : une vaisselle à la main de 12 couverts requiert environ 50 litres d'eau. Il est donc plus économique d'utiliser un lave-vaisselle, à condition de le remplir avant usage. Pour le linge, faites plutôt une machine pleine que plusieurs en demi-charge.

Dans les toilettes :

- Chasse d'eau : de 6 à 12 litres à chaque usage.
- Conseil : installez une chasse d'eau à deux vitesses, qui peut diviser par deux la consommation.

Déjections animales :
Ramassez les déjections canines sur la voie publique et les espaces de jeu

Tondeuses motoculture :
Évitez de passer les tondeuses et engins à moteurs thermiques aux heures de convivialité. Un arrêté départemental interdit l'usage de ces engins le dimanche après-midi.

Vie Pratique

Aires de jeux :
Les lieux publics et les aires de jeux sont ouverts à tous. (sauf les terrains de Foot)
Respectez ces lieux pour leur pérennité.

Stationnement
Respectez les voies de circulation piétonnes de manière à laisser libre les accès pour les poussettes d'enfants

Bruit :
Évitez toute nuisance sonore après 22h00 et en journée respectez la quiétude de votre voisinage.

INFORMATION

Objet:

Destruction des déchets d'équipements électriques et électroniques.



La collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a fait l'objet d'un décret (n° 2005-829 du 20 juillet 2005) applicable à compter du 13 août 2005 pour être conforme aux directives européennes.

Les DEEE devront dorénavant être envoyées vers des filières spécifiques de collecte et de traitement.

Or, les DEEE de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson sont encore enlevés lors de la collecte des encombrants.

L'Entreprise de collecte, SITA, signale qu'elle ne pourra dorénavant plus collecter ces équipements car le décret oblige

les vendeurs d'appareils électro ménagers à reprendre les vieux appareils ou le particulier, habitant la Communauté de Communes, à emmener son vieil équipement à la déchetterie de Pont-à-Mousson.

Les appareils concernés par le décret sont de quatre natures :

les GEM (gros appareil électro ménager du type cuisinière, etc...),
les GEM liés au
froid (frigos, climatiseurs, etc...),
les écrans (télévisions, écrans de PC, etc...),
les PAM (petits appareils électro ménager tels que grille-pains, tours de PC, etc...).



Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir emmener tous les équipements électriques et électroniques à la déchetterie de Pont-à-Mousson ou chez votre vendeur d'appareils électro ménagers. M

Représentants d'ATTON à la communauté de communes.

Le maire Gérard LIGER

Fonctions : vice président
Président de la commission finances
m e m b r e d e s c o m m i s s i o n s transports, piscine, SIG, OPAH, ordures ménagères, balayage.

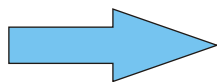
Suppléant : Pierre MORIN

Le 1^{ER} adjoint Patrick MAHAUT
Fonctions : m e m b r e d e s c o m m i s s i o n s transports, piscine.

Suppléant : Denis JACQUEMIN

Le président de l'A.F.R Georges BENOIT

M e m b r e d e l a commission culture communications.



Déchetterie de Pont-à-Mousson :
Route de Vandières - Tél: (03) 83 82 97 95

Du Lundi au Vendredi
10H - 12H et 14H30 - 19H30
Fermée le Mardi à PAM et le Jeudi à Dieulouard
Samedi
9H - 12 H et 14H30 - 17H30
Dimanche
9H - 12H



Horaires d'ouverture au public

Comité des fêtes et le C.C.A.S.

Manifestations du comité des fêtes :

Fête de la musique :

Vu le succès remporté l'an passé, le comité des fêtes associé à la municipalité organise à nouveau la fête de la musique au centre du village :



Après une démonstration de danse latine par Angélique et Gérôme, on pourra se déhancher sur la piste grâce à l'orchestre Watson composé de 12 musiciens.

Des tables seront installées pour y prendre le repas du soir (que chacun apportera), un barbecue sera mis à disposition pour les grillades, et la bière (offerte par la municipalité), coulera à flots.

Rendez-vous le 21 juin, et soyez nombreux !!!

Un loto le 6 octobre :



Le 6 octobre se déroulera le traditionnel loto du comité ou petits et grands tenteront leur chance.

Une pause permettra aux enfants de jouer gratuitement et de remporter quelques lots.

St Nicolas le 25 novembre gratuitement :



St Nicolas sera de retour le 25 novembre dans la salle Emille Gallé.



Le CCAS:

Après la distribution des colis de pâques pour les aînés, le CCAS se remet à l'oeuvre pour préparer le repas des anciens qui aura lieu le 18 novembre 2007.

Les membre du CCAS effectueront



plusieurs passages dans le village pour la vente des brioches de l'amitié et le ramassage des denrées alimentaires à destination des restos du coeur.

Les dates vous seront communiquées ultérieurement dans vos boîtes aux lettres.

Le CCAS, c'est également le plan canicule mis en place en 2006 afin de recenser les personnes seules âgées ou handicapées qui pourraient avoir besoin d'aide et de surveillance en cas de grandes chaleurs.

Le CCAS est là aussi pour apporter son soutien aux personnes qui rencontrent de graves difficultés au cours de leur vie.

N'hésitez pas à nous contacter !



Le bureau :

Président : Jean-Louis Geoffroy ; **Vice-président :** Ghislain Ansmant
Trésorier : Nicolas Viviers ;
Trésorier-adjoint : Patrick Geoffroy
Secrétaire : Josiane Geoffroy ; **Secrétaire-adjoint :** Nathalie Geoffroy

Les effectifs :

Seniors : les deux équipes A et B totalisent 44 licenciés

Jeunes : 19 joueurs sont répartis entre les deux équipes de "Débutants" et de "Poussins"

Entraîneurs : Daniel Réverbéri et Michel Viviers

Arbitres : François Blaise et Claude Huriot

Saison 2006-2007

Équipes Seniors: Les deux équipes Seniors évoluent dans le district Meurthe-Sud du championnat.

A deux matches de la fin de la saison, l'équipe A est 5e sur 10 du groupe A de PPD avec 19 points et se maintient.

L'équipe B est dernière du groupe C de Deuxième Division évoluera la saison prochaine en Troisième Division

Équipes jeunes:

Débutants : ont participé à 16 plateaux dont deux à domicile avec assiduité et ardeur.



Poussins : ont été présents à tous les matches, l'essentiel étant de jouer, car pour cette première saison ils étaient peu habitués à rencontrer des équipes plus aguerries. L'an prochain les résultats seront meilleurs, jouant dans une bonne ambiance

Meilleur buteur : A 2 matches de la fin, Dimitri Prillieux de l'équipe A, avec 19 buts et une



confortable avance devrait conserver son titre de meilleur buteur de PPD.

Coupe de France 2008

Pour le premier tour, l'équipe A a reçu jeudi 17 mai, l'équipe de Promotion de District de l'ES PAM-Norroy, qui évolue 2^e divisions au-dessus.



Grâce à leur esprit d'équipe et survoltés par les encouragements de leurs nombreux supporters dont le maire, Gérard Liger, leur défense fut intraitable. Leurs adversaires



n'ayant pu la percer, le score resta nul 0 à 0 jusqu'à la fin des prolongations. La séance de tirs au but vit la victoire d'Atton par 4 à 2 qui est qualifié pour le tour suivant.

Les 14 joueurs sont à féliciter, avec une mention particulière pour le gardien Didier Dassi pour ses arrêts remarquables dont deux tirs au but et Denis Guillaume qui après avoir raté un pénalty en première mi-temps, s'est



brillamment racheté en marquant le 4e tir au but qualificatif.

Manifestations passées :

Réveillon de la Saint-Sylvestre : comme son nom l'indique, se déroule dans la nuit du 31

décembre au 1er janvier, l'animation phare du club réunit nombre de joyeux réveillonneurs qui font la fête 2 années de suite sans discontinuer.

Lotos des 2 décembre et 2 avril : ils ont fait le plein, les amateurs étant attirés par les nombreux lots intéressants et le duo d'excellents animateurs Jean-Louis et Michel qui entretiennent le suspense jusqu'au bout.

Manifestations à venir :

Marché campagnard : prévu le dimanche 17 juin, il est reporté à une date ultérieure.

Trente-cinq (35) ans du FC Atton

Pour ses 35 ans d'existence le club organise une grande fête le samedi 23 juin au stade.

Concours de pétanque : 2 se dérouleront le dimanche 8 juillet et le dimanche 5 août.

Méchoui : l'incontournable du 14 juillet.

Fête patronale : le concours de quilles se déroulera sur 3 jours, du samedi 25 au lundi 27 août. Loto : le 2^e de l'année aura lieu le samedi 8 décembre.

31 décembre, l'inévitable Réveillon de la Saint-Sylvestre.

Le programme débutera par deux matches de gala : à 15 h, FC Atton B contre les Anciens d'Atton et à 16 h, FC Atton A contre les Anciens du CS Blénod.

A cette occasion, la municipalité inaugurera le terrain multisports voisin qui sera tout juste terminé.

A 18 h, le président Jean-Louis Geoffroy fera un grand discours, suivi d'une remise de médailles et les festivités se termineront par le vin d'honneur. Trente-cinq (35) ans du FC Atton

Le programme sera le suivant :

15 h : match Atton B--Anciens FC Atton.

16 h : match Atton A--Anciens CS Blénod.

17 h 30 : match Débutants--Poussins.

18 h : inauguration du terrain Multisport et discours à l'issue desquels, le terrain sera à la disposition des jeunes du village.

18 h 30 : remise de médailles à des dirigeants du FC.

18 h 45 : cocktail inaugural.



ASSOCIATION D'ATTON

L'association constate un léger recul des adhésions.

A l'heure actuelle le nombre de cartes familiales établies par Familles rurales ATTON reste bloqué à la centaine.

Le centre de vacances de juillet en apportera sans doute quelques unes mais, le record de 2006 (117) restera le record à battre. Et pourtant le village s'agrandit, l'association a beau proposer ses activités en direction de tous les âges de la population locale, l'intérêt porté reste timide !

Et pourtant il se dit facilement, même chez les non adhérents, que ce qui se fait ici, à ATTON, est super !

Domage quand même de ne pas savoir en profiter, « pousser la porte » pour venir nous voir au cours de nos activités et parler avec nous.



Cette année l'effort a été porté surtout en direction des jeunes scolaires de 4 à 11 ans : Mercredi récréatifs à la journée avec repas et goûter, ou demi-journée avec goûter.

Centre de loisirs d'une semaine, avec repas le midi et goûter, aux petites vacances de Toussaint, d'hiver en février et de printemps en avril.



Résultat mitigé, en dents de scie, ne justifiant pas l'emploi de l'encadrement rémunéré nécessaire et obligatoire et permettant difficilement à ces animatrices très expérimentées de réaliser des projets très aboutis.

Domage de devoir se poser la question : Devons nous continuer dans cette voie et faire venir des repas traiteur pour 3 ou 4 ? Ce qui est purement déraisonnable... et onéreux pour toutes les parties prenantes.

Georges Benoit, président familles rurales atton.

LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES (hors vacances d'été) Salle polyvalente Emile Gallé et ses annexes.



✍ Lundi de 20h30 à 22h00 : GYM. Séance dirigée par Animatrice diplômée D'Etat.

Step- Cardio- Boxe training - étirements. 23 inscriptions permanentes, surtout féminines. Personnes âgées de 25 à 70 ans.

✍ Mardi de 17h30 à 21h : Cours de guitare individuels dispensés, sur place, par un professeur, intermittent du spectacle. 9 inscrits ados et adultes



ressortissants de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson.

✍ Mardi de 20h30 à 23h : Tennis de Table Ados Adultes. Activité purement de loisirs. 9 participants réguliers d'un niveau de qualité pour jouer en simples ou en doubles.



Pour le « fun » une première rencontre s'est déroulée à ATTON en matchs amicaux avec des pongistes du secteur MAILLY sur SEILLE-ALAINCOURT. Les joueurs attonais sont favorables à l'organisation, à domicile ou à l'extérieur, de telles rencontres amicales et de préférence les mardi soir.

✍ Mercredi de 9h à 17h : MERCREDI RECREATIF, la journée avec ou sans



repas le midi et goûter ou après-midi seulement avec goûter.

Encadrement : Syndie AMBS et Dorothee SCHIRER épaulées, le cas échéant, par Aïcha BEN YOUSSEF, animatrice de territoire FAMILLES RURALES. 12 enfants de 5 à 10 ans inscrits, présence variable de 12 à 13 enfants par mercredi.

✍ Mercredi de 17h à 18h30 : Tennis de Table enfants PréAdos. Activité éducative de loisirs dirigée par bénévole. 7 jeunes, garçons et filles, âgés de 8 à 14 ans inscrits permanents.

✍ Jeudi de 14h à 18h : Club « La Joie de Vivre » des aînés et retraités.

On s'y réunit pour partager des heures conviviales autour de tables de jeux (belote, tarot, scrabble, jeux de société, etc.)



Un après-midi qui se termine par un goûter préparé par les participants eux-mêmes.

On y organise des sorties promenades en liaison avec les comités locaux de gérontologie et également une activité GYM-DOUCE et des sorties « MARCHÉ ». 15 inscriptions individuelles ou en couples.



✍ Jeudi de 20h30 à 22h : GYM- séance dirigée par animatrice diplômée d'État. Cardio- renforcement musculaire (Fesses, Abdos, Cuisses). Stretching- 23 personnes âgées de 25 à 70 ans.

✍ Tous les jours de la semaine : CYBERATTON. Le club informatique de Familles rurales ATTON ouvre les portes de sa salle spécialisée pour permettre à ses adhérents de se familiariser ou se perfectionner dans les domaines essentiels ou ludiques de l'informatique au contact d'animateurs bénévoles hyper compétents.

Chaque semaine ils sont quelques 70 passionnés de 6 à plus de 75 ans à

fréquenter CYBERATTON.



(Voir rubrique spécifique en pages 19-20).

LES ACTIVITES PONCTUELLES PASSEES DEPUIS JANVIER 2007 ET A VENIR JUSQU'ALARENTREE.

Le Conseil D'Administration de FAMILLES RURALES ATTON Composé de 15 membres élus en



Assemblée Générale en novembre a « planché » à plusieurs reprises pour prévoir, organiser et finaliser .

Du 12 au 26 février :

CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES « HIVER » 13 enfants de 3 ans ½ à 9 ans y ont été inscrits, tous à la journée. 10 d'entre eux ont pris leur repas au centre durant leur séjour.



Encadrés par Syndie AMBS et Dorothée SCHIER les participants outre les travaux manuels à thème, les activités peintures sur différents supports et les jeux sportifs, ont concentré l'essentiel de leurs performances à réaliser des masques, grimages et déguisements de carnaval qui ont produit leur meilleur



effet le jeudi 15 au cours d'une rencontre intergénérationnelle locale avec les mamies et papys du club « LA JOIE DE VIVRE ».

Samedi 17 février :

Le repas dansant de la SAINT-VALENTIN.



C'est la tradition, le fleuron auquel tient particulièrement le Conseil D'administration de l'Association : La fête doit toujours être « le TOP ». Une fois de plus la grande affluence s'était donnée rendez-vous pour passer, entre Valentins de tous âges, une excellente soirée dans un décor soigneusement étudié par les spécialistes es-déco « maison ».

Ce fut aussi l'occasion d'inaugurer les nouvelles tables équipant la SALLE EMILE GALLE (dotation de la municipalité).

Chacune et chacun ont pu s'attarder à souhait autour de la table « apéritif » dont la recette est « presque » un secret.

La finesse et la qualité du repas proposé par « Éric-Traiteur » ont été unanimement appréciées et savourées.



La « cave » a été à la hauteur de la situation et consommée avec modération. La brigade des jeunes Attonais proposée au service et à la plonge a été parfaite.

Seul bémol, mais d'importance, le D.J, toujours souriant mais sourd, trop fumeur et fana du stroboscope n'a pas senti son « public » :

le premier slow de la soirée ST Valentin n'a pu réunir les couples, pour la première et rare fois de la nuitée, qu'après minuit. Et encore ce D.J n'a pas trouvé mieux que de danser ce slow dans les bras de son collègue animateur-adjoint.

Le président présente ses excuses et regrets à tous les participants pour cette imprévisible « erreur de casting ».

Pas de danger que cela se reproduise au soir du **samedi 16 février 2008**, prochaine étape programmée de la St



Valentin FAMILLES RURALES A ATTON, ou par contre, le traiteur, lui, reconduira sa prestation.

Samedi 24 mars :

La soirée théâtre a une nouvelle fois accueilli le Théâtre Amateur Delmois (T.A.D.), toujours très en forme, et qui a officiellement inauguré le podium tout neuf acquis par la municipalité d'ATTON.



La pièce en deux actes de Gérard Darier « les copropriétaires » a été formidablement interprétée par l'équipe jalousement couvée par la famille Gudin. Le rire et les fous-rires étaient de mise plus de 90 minutes durant.

La salle Émile Gallé aurait facilement pu contenir une cinquantaine de spectateur de plus pour faire honneur à la troupe et aussi le plus grand bonheur de la caisse de l'association.

Qu'à cela ne tienne, le T.A.D sera de retour, avec un nouveau spectacle de boulevard LE SAMEDI 15 MARS 2008.

Réservez déjà votre soirée pour être plus nombreux à ce grand rendez-vous culturel du rire.



Du 2 au 6 avril :

centre de loisirs petites vacances « printemps », déception totale quant à la fréquentation du centre pour cette séquence vacances.

Seulement huit enfants y ont été inscrits pour la semaine dont sept restaient pour le repas de midi.



Deux enfants de l'extérieur se sont fait inscrire pour le dernier jour, avec repas

Les organisateurs que nous sommes se posent des tas de questions sans trouver les solutions : tout arrêter n'en est pas une et pourtant ?...

Sont ensuite programmés :

✍ **Samedi 12 mai après-midi :**
parcours du cœur à ATTON

✍ **Samedi 16 juin :** à 20h30 en l'Eglise d'ATTON, un trio appartenant à l'école de musique Jean WIENER de Blénod les PAM produira GRATUITEMENT un concert de clarinette flûte et guitare Ensemble 3 bis.

✍ **Du 4 au 27 juillet inclus :**
CENTRE DE VACANCES D'ETE, l'équipe d'animation, entièrement féminine, est en principe, constituée en totalité.

Le projet pédagogique est à l'étude. Au moins 2 sorties à la journée seront programmées dont la traditionnelle sortie du dernier Vendredi (LE 27) à Fraispertuis-City.



Pourrait s'y ajouter une journée inter centres FAMILLES RURALES A LUDRES, le jeudi 19 juillet.



La piscine de Pont-à-Mousson, au titre de la com-com, accueillera les enfants de notre Centre les matins (de 11h à 12h) du vendredi 6 et des mardi (10, 17 et 24).

Mini-Loisir :

Au minimum soléole nous sera ouvert, avec 8 places à la semaine, du (16 au 20) et du (23 au 26).

La semaine du (9 au 13) et en négociation.

Tarifs :

Semaine de 5 jours au centre VACANCES, SALLE EMILE GALLE : 55€ sans le repas, 80€ avec le repas. Semaine à Soléole : 130€

De ces tarifs seront directement déduites les participations accordées par la C.A.F. de Meurthe et Moselle : prestation de service : en principe 3€35 par jour + le cas échéant 3€25 pour les allocataires ayant droit à « A L'AIDE AUX VACANCES ».



Fournir n° d'allocataire et attestations de droit.

Dimanche 26 août :

12^e BROCANTE DE LA FETE PATRONALE A ATTON.



Organisateur de la brocante FAMILLES RURALES ATTON offre toujours un accueil favorisé aux résidents locaux. Cette année le stand FAMILLES RURALES devrait normalement être animé par un groupe de jeunes amateurs, acrobates cyclistes sur mono-roue et aussi jongleurs.

Au cours de la journée le stand proposera également « p'tit dej », Buvette et restauration chaude.

DANS TOUT CE PROGRAMME, IL Y A ENCORE DE LA PLACE POUR INTEGRER DES CRENEAUX HORAIRES DE MISE EN PLACE D'ACTIVITES MENAGERES, CULTURELLES, SPORTIVES, LUDIQUES... ?

Vous avez des idées d'activités qui pourraient être mises en place et seriez prêt à participer?



Vous avez du temps libre à certaines heures, certains jours, à certaines périodes pour participer à la vie de **FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON.**

Vous pensez, vous aimeriez adhérer...mais ?
ENEZ, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ? DE VOS IDEES POUR ETRE ENCORE PLUS AU SERVICE DES

ATTONAIS, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE ASSOCIATION FAMILLES RURALES LOCALE PLUS FORTE ET PLUS DISPONIBLE.

A BIEN TOT DE VOUS RENCONTRER ET D'EN PARLER !

Atton au cœur du parcours du cœur :

Pour sa première décentralisation à Atton, le parcours du cœur a été une réussite à la grande satisfaction de



Gilbert Wenzel, président du Club cœur et Santé qui organisait et de Georges Benoît, président de Familles Rurales d'Atton, association partenariale.

Partis de la cour de l'école les marcheurs au nombre de 80, hommes, femmes et enfants, dont certains venaient de la banlieue Nancéenne avaient le choix entre plusieurs parcours de santé, de 4,5 à 12 Km, qui tous comportaient deux haltes instructives. La première au gnomon, le cadran solaire horizontal d'Atton dont l'ombre de la personne elle-même indique l'heure, et la deuxième à l'étang du Saulcy où la Ligue de Protection des oiseaux proposait un atelier sur les oiseaux des étangs dans leur refuge.

A la fin de leur parcours, les participants eurent droit au pot de l'amitié et reçurent un porte-clef lampe et un diplôme. Le challenge de l'association la plus représentative, créé cette année a été remporté par l'AFR d'Atton, avec 21 participants, qui le remettra en jeu l'an prochain.

En Janvier:

Les membres du club ont invité Monsieur le Maire et son épouse ainsi que Mrs Benoît et Morin à venir partager et savourer la galette des rois, ce fût un moment convivial.

Samedi soir à la salle Emile-Gallé, une cinquantaine d'adhérents de Familles Rurales, enfants, adolescents et adultes ont fêté gaiement et dignement les rois.



Après avoir épuisé le buffet de charcuterie, petits et grands dégustèrent leur part de galette découpée par l'experte Nadine. A leur grande joie, le sort ne désigna que des enfants comme majestés éphémères d'un soir.



En Février:

Carnaval est arrivé, pour le goûter: Hélène et Anne Marie ont apporté les beignets de leur fabrication qui sont toujours aussi délicieux.

Le carnaval du centre aéré Prévu pour Vendredi, le carnaval du centre de loisirs petites vacances a été avancé à

Jeudi. A la pause, ils dégustèrent les délicieuses crêpes préparées par les animatrices.

Le temps de se donner un peu d'assurance, ils allèrent rendre visite aux anciens qui goûtaient dans la salle Gaston-Bart et bien que le temps fut



ensoleillé, ils leurs apportèrent un rayon de soleil supplémentaire.

Pour Pâques :

les membres sont repartis avec leur boîte de chocolat.

Nous prévoyons un repas au restaurant dans le courant du mois de Juin!

La sortie publicitaire aura lieu le Jeudi 28 Juin 2007, ensuite spectacle à Kirwiller pour le prix de 32 euros par personne.



En Mars:

Loto organisé par les anciens, les joueurs étaient présents, certains sont repartis avec de très beaux lots. Merci à tous et surtout à nos bénévoles qui sont toujours parmi nous.



En Janvier s'est déroulée l'assemblée générale à Lesménils.

125 personnes étaient présentes au repas annuel du 4 Février à Loisy. Les seniors sont toujours heureux de se retrouver afin de partager de bons moments, sans oublier de faire briller la piste de danse. Sortie à la salle socio culturelle de Pont-A-Mousson, 72 personnes sont allées applaudir Jeunesse et musique.

En Mars nous avons eu uniquement pour les relais à la salle des fêtes de Ville au Val une information présentée par un médecin du conseil Général sur la maladie d'alzheimer.

Nous espérons faire une ou deux sorties, cela reste à définir.

Les relais bénévoles pour Atton sont:

Mmes Pierrette Morin et Mylène Guerzoni. Toutefois vous pouvez vous adresser en mairie pour d'autres informations.

**Cyber@tton,
ça gaze !**

Légèrement en baisse par rapport à la saison précédente (64 adhérents, d'une grande majorité d'Atton et un équilibre de la moyenne d'âge des de 18 ans, des 18-60 ans et des 60 ans et un peu +), 2006-2007, en ce début de troisième trimestre compte 54 adhérents.

Ce sont les extérieurs à Atton qui sont majoritaires et les de 18 ans ne sont plus qu'une petite dizaine.

Que doit on en déduire ? Les Attonais savent maintenant se débrouiller avec un PC, car ils ont fait un séjour par Cyber@tton ? C'est un des buts proposés par les bénévoles, aller à l'essentiel. Et les jeunes ont grandi ou n'ont pas trouvé leur compte, parce que leur génération est née avec un clavier à la main et qu'ils jouent aussi bien ensemble, mais seuls à la maison, par l'intermédiaire d'Internet.

Quoi qu'il en soit, des adhérents reviennent, même en troisième année en nous faisant de la pub... Et tant pis

pour celles et ceux (particuliers ou professionnels), qui n'ont pas encore osé venir voir Cyber@tton et qui restent des heures bloqués sur leur PC, parce qu'ils ne savent pas où faire clic clic ! Ils tournent en rond devant un K.K.F.S. (en langue S.M.S. donc en phonétique) *Komen K'on Fé Sa ??* Bien souvent...



Cyber@tton tente à évoluer avec ce que l'on trouve sur le marché informatique. 2007 c'est l'arrivée du nouveau système d'exploitation du géant d'outre atlantique (celui avec la petite fenêtre). Grande innovation d'effets et de 3 D, mais quand on y regarde bien c'est une interface qui a été légèrement subtilisée à l'autre grand de l'informatique (celui avec la petite pomme)... paraît-il, en échange de ses fameux processeurs à double cœur. Parce qu'un ordinateur ce n'est pas un cerveau, c'est un cœur et un cœur ce n'est qu'un muscle. Le cerveau ça reste encore, pour l'instant, l'utilisateur. Cyber@tton aide simplement et en Français, sans une tonne de bouquins à faire obéir la bête.



Ces nouveaux systèmes d'exploitation, sont surtout l'exploitation du porte-monnaie. Cyber@tton aide à découvrir une panoplie de logiciels gratuits et libres de droit, qui sont compatibles et les deux grands du paragraphe précédent...

Les bénévoles de Cyber@tton font partager leur expérience, dans les domaines variés tels que simplement la découverte de l'ordinateur, le perfectionnement en bureautique...



... maintenance du matériel et installation, Internet, création de site Web, Tunning PC, création et gestion d'images, publication et pour les jeunes et les moins jeunes, jeux en réseau. Les jeunes animateurs se lancent dans la vidéo numérique.



Le principe est d'aider à résoudre les problèmes que l'on rencontre dès qu'on a allumé ces maudites machines, déjouer les bugs... enfin presque tous.

Un bug qui reste un mystère, c'est celui de la chaudière du local tout neuf. Une chaudière qui ne tourne que quand il fait chaud et qu'en présence d'un chauffagiste. Ho ! combien de chauffagistes ou de plombiers se sont penchés au chevet de cette jeune machine, pendant tout cet hiver. Alors, certains soirs, c'était séquence *Ushuaia*, à Cyber@tton : l'informatique de l'extrême,

taper du clavier avec des moufles. Mais on y rigole bien, à Cyber@tton. Et rigoler ça tient chaud. Mais ça va s'arranger...

Venez nous rendre visite au local situé derrière la salle polyvalente. L'entrée se situe entre la salle et l'église. Cyber@tton est ouvert du lundi au vendredi (à partir de 20h30), ainsi que le lundi et le mercredi après midi (à partir de 14h00). Il propose ses séances avec un parc d'une douzaine de PC récents en réseau, dont 3 remis à jour cette année, 2 par une aide de la mairie et un par les cotisations des adhérents. Le projecteur, acheté l'année dernière, a bien été rentabilisé.



*Au dessus, un p'tit coup de main...
En dessous, quand la pause informatique s'impose !*



Le fonctionnement de Cyber@tton (horaires activités, règlement, tarifs) est à jour sur notre site www.cyberatton.net ou sur www.atton.fr. Cyber@tton est toujours à la recherche de bénévoles, disponibles pendant la journée afin de rentabiliser la salle.

Depuis le 1^{er} mai 2004, le périscolaire a ouvert ses portes dans les locaux de l'école maternelle à Atton, 1 rue des Dames.

Deux modes de garde vous sont proposés :

Le midi, la restauration scolaire s'organise à l'école d'Atton de 11h30 à 13h45 au périscolaire. Les repas sont livrés par le restaurateur du *PIRI PIRI* de Loisy. Après le déjeuner, les enfants peuvent jouer dans la cour de l'école ou/et ils disposent de la salle pour jouer et faire d'autres activités (dessin, jeux de société, de la lecture, des jeux de construction...)

Le soir l'accueil s'effectue après le temps scolaire, c'est-à-dire de 16h30 à 18h30, votre enfant est pris en charge par la responsable du périscolaire à la sortie de l'école pour les maternelles ou du car scolaire pour les primaires.

La garde se déroule en trois temps :

- ✍ un moment de détente et de calme devant un généreux goûter
- ✍ une période d'aide aux devoirs qui permet aux enfants de rentrer chez eux et de profiter des instants partagés en famille.
- ✍ et le meilleur pour la fin, le temps précieux des activités manuelles et des jeux de société :

Décorations de Noël, pâques, des photophores la découverte de différentes techniques de peinture du modelage, bricolage et bien d'autres découvertes artistiques...

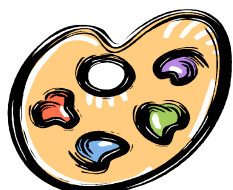
Tarifs 2006/2007 :

le soir : allocataire CAF 3,00 euros
le midi et la garde : allocataire CAF 5,20 euros

Pour bénéficier de ses prestations, il faut inscrire vos enfants à la mairie d'Atton au bureau du R.P.I. (le lundi, jeudi de 14h00 à 19h00 le mardi, vendredi de 8h00 à 11h30). Munissez-vous de son carnet de santé et de votre carte CAF.

Si votre ou vos enfants participent à la restauration et/ou à la garde périscolaire, il est important de le faire savoir à l'instituteur ou à l'institutrice.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous contacter au bureau du R.P.I : 03.83.82.32.43 où au périscolaire pendant les heures de garde : 03.83.83.15.04.



-Jeudi 21 juin :

Municipalité et associations : Fête de la musique et repas du village, rue des Dames

-Samedi 23 juin :

Football-club : 35 ans du club, match de gala, remise de médailles, inauguration terrain multisports

-Du 4 au 27 juillet :

Familles Rurales : Centre de loisirs

-Dimanche 8 juillet :

Football-club : Concours de pétanque

-Samedi 14 juillet :

Football-club : Méchoui

-Dimanche 5 août :

Football-club : Concours de pétanque

-Mercredi 15 août :

Football-club : Marché campagnard

-Dimanche 19 août :

Football-club : Challenge Damien Boffin

-Du 25 au 27 août :

Municipalité et associations : Fête patronale, concours de quilles

-Dimanche 26 août :

Familles Rurales : 12e brocante
Cyber@tton: concours de Tuning PC, jeux en réseau

-Samedi 29 septembre :

Comité des fêtes : Loto

-Samedi 27 octobre :

Familles Rurales : Défilé d'Halloween

-Dimanche 18 novembre :

Comité des fêtes : Repas des Anciens

-Dimanche 25 novembre :

Comité des fêtes : Spectacle de la Saint-Nicolas

-Lundi 26 novembre :

Familles Rurales : Assemblée Générale

-Samedi 1 décembre :

Football-club : Loto

-Les 7-8-9 décembre :

Téléthon

-Lundi 31 décembre :

Football-club : Réveillon de la Saint-Sylvestre

Hermal Maria Luz

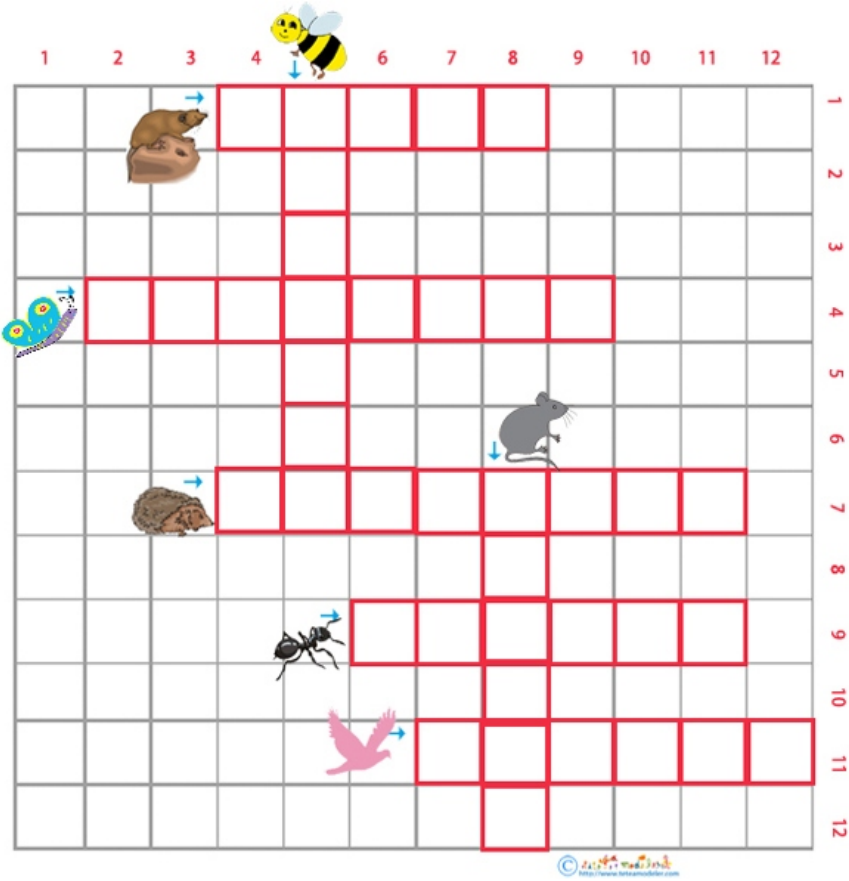
" Assistance et accompagnement dans les démarches administratives"

(à domicile)

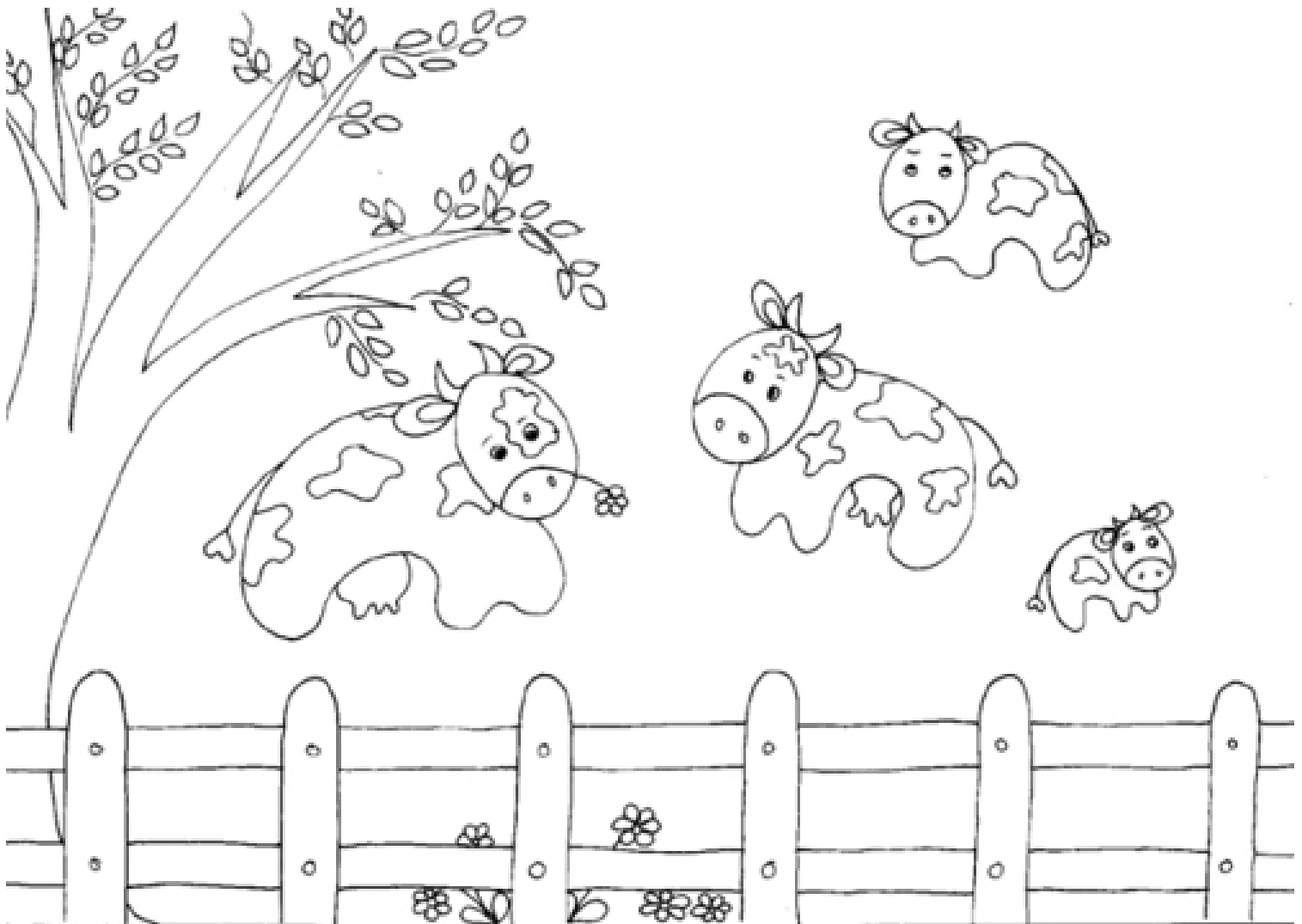
06 87 94 06 95

marialuz.hermal@club-internet.fr

Grille de mots croisés



Coloriage





L'Association des Paralysés de France : APF 54

125 rue Mac Mahon
54000 NANCY
☎ 03.83.32.35.20
Fax : 03.83.37.44.81
Email : apf-54@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Représentante départementale :

Renée HIPONA.

Parmi ses Missions :

- Accueillir chaque personne handicapée et/ou sa famille et proposer une réponse adaptée à ses besoins.
- Développer la dynamique de la vie associative.
- Proposer des lieux de réflexion.
- Agir auprès des instances locales.
- Sensibiliser la société aux problèmes liés au handicap.
- Développer des activités de ressources.

L'ESVAD (Equipe Spécialisée pour une Vie Autonome à Domicile)

MISSIONS :

Elle s'adresse à toutes les personnes handicapées motrices, à leurs familles (adhérentes ou non à l'APF).

L'activité de cette équipe concourt à la prise en compte de tous les aspects et domaines de la vie des personnes. L'ESVAD soutient les personnes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur(s) projet(s) dans les domaines de la législation (spécifique aux

personnes handicapées, conseils en indemnisations des victimes d'accidents), du cadre de vie (aménagement et accessibilité des lieux), de la vie sociale (transports, loisirs, vie familiale et relationnelle), des aides à la personne (aides à l'insertion professionnelle, aides humaines, aides techniques et appareillage, aide à la recherche de financements, santé, soins, éducation, scolarité, formation).
☎ 03.83.32.23.74.

L'espace Laurence

L'Espace Laurence est un lieu convivial d'échange, d'informations, d'activités et de projets, destiné aux adultes confrontés au handicap moteur. Il accueille également des personnes atteintes de traumatisme crânien et une petite minorité d'autres handicaps. Les familles et les amis sont également les bienvenus.

Il est ouvert le mardi et le jeudi de 13 h 00 à 18 h 00 et un samedi sur trois. ☎ 03.82.32.12.42.

Les groupes

1. EQUILIBRE DU SECTEUR DE LONGWY (PAYS-HAUT)

Groupes de travail : administratif et ressources, textiles, parents, loisirs, téléthon, revendications, sclérose en plaque. Permanence assurée tous les mardis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 : 40 rue Pasteur 54400 LONGWY. ☎ 03.82.25.33.43.

2. LES GROUPES AMITIÉ

a) Le groupe amitié de LUNÉVILLE offre aux adhérents deux repas au restaurant par an et un goûter par mois, ainsi que des visites à domicile et des colis aux personnes isolées.



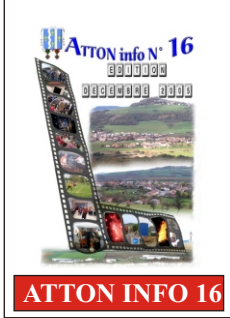
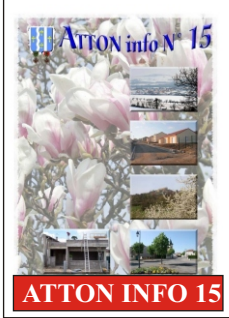
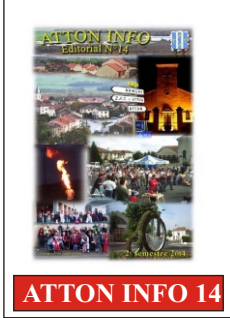
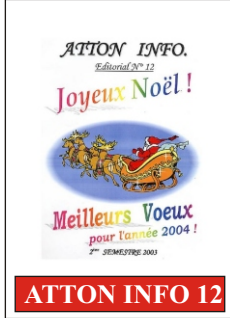
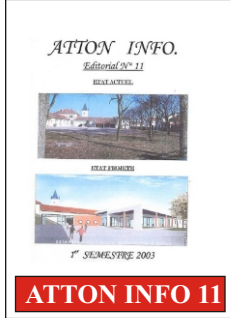
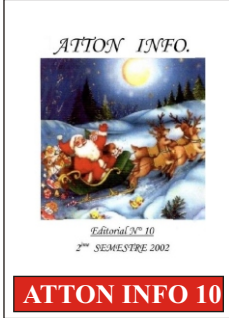
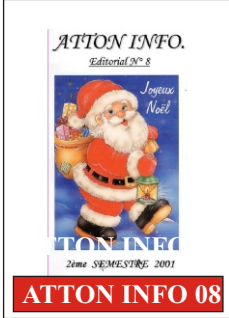
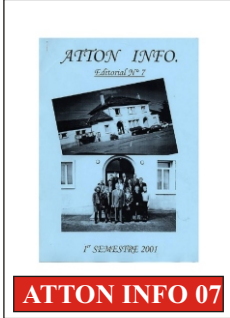
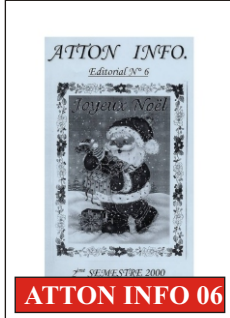
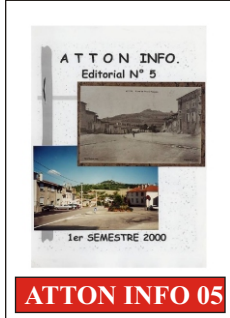
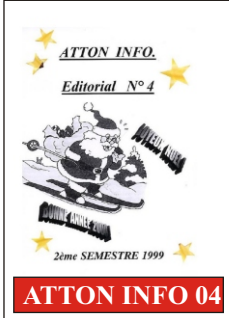
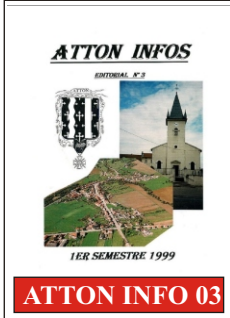
b) Le groupe amitié de NANCY. Il se réunit à l'Espace Laurence de la délégation tous les mardis et jeudis pour un goûter. Il organise également plusieurs repas et sorties dans l'année.

3. GROUPE « SCLÉROSE EN PLAQUE »

Ce groupe se réunit deux fois par mois et regroupe des personnes atteintes de sclérose en plaque et leurs familles.

Les rencontres se font le mercredi de 17 h 30 à 19 h 30. ●

Rendez vous sur www.atton.fr,
sur la page atton info et retrouvez tous les numéros



http://www.atton.fr/ - Windows Internet Explorer

http://www.liberad.com/_index.asp?lg=fr&dem=1&font=36&word=AMInformatiqueED

Google

Envoyer Mes favoris 11 bloqué(s) Orthographe Envoyer à

Copernic Agent Le Web Remonter Historique Velle Barre Résultats Paramètres

La Mairie d'Atton :

Accueil

Mot du maire

Situation Géo

Conseil municipal

Délibérations

Historique

Armes d'Atton

Atton Info

Atton Pratique

Associations :

Familles Rurales

Cyber@atton

F.C.Atton

LES BREVES EN PHOTOS

Noir Premier

2004-2005

Voir à Atton :

LES DERNIERES NEWS

1, rue des Dames
54 700 ATTON
Tel : 03 83 82 11 72 Fax : 03 83 81 11 74
mairie.atton@wanadoo.fr

WebMaster
Mis à jour le : 12/05/2007

Manifestations :

A Atton Extérieur

Photos anciennes

[Vues d'Atton](#) [Les Anciens](#) [La Mairie](#) [L'Ecole](#)
[La Population](#) [La Ruche](#) [Le FC-Atton](#)

NOUVEAU
Atton-Info N°18

A.F.R.
Familles rurales
CYBER@ATTON
cyberatton@wanadoo.fr

Atton info